

(1) Époux ou Père

Prénoms Yannick Etienne Eugène

Nom ⁽²⁾ LONGCHAMP**(1) Épouse ou Mère**

Prénoms Cynthia

Nom ⁽²⁾ BONNET

Né ⁽³⁾ le 1er avril 1981
 à Paris douzième arrondissement (Paris)
 à 00 00 heures

Fils ⁽⁴⁾ de ⁽⁵⁾ Jean-Jacques Etienne Joseph
 LONGCHAMP
 et de ⁽⁶⁾ Sylviane Berthe
 SAGOT

Née ⁽³⁾ le 26 octobre 1980
 à Sucy-en-Brie (Val-de-Marne)
 à 00 00 heures

Fille ⁽⁴⁾ de ⁽⁵⁾ Emmanuel Alain René
 BONNET
 et de ⁽⁶⁾ Lysiane Evelyne
 RONGÈRE

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance n°**le ⁽⁶⁾**Mentions marginales** ⁽⁷⁾L'officier de l'état civil
Sceau ⁽⁸⁾Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance n°**le ⁽⁶⁾**Mentions marginales** ⁽⁷⁾L'officier de l'état civil
Sceau ⁽⁸⁾

BRIE-COMTE-ROBERT
 Mariage célébré à BRIE-COMTE-ROBERT
 le 2 septembre 2006

Il a été déclaré ⁽⁸⁾
 qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage.

14 00
 heures

Extrait délivré conforme à l'**acte de mariage n°****Mentions marginales** ⁽⁷⁾
Néant

52

18 décembre 2015
le

(1) Écrire selon le cas « Époux ou Père » ou « Épouse ou Mère ».

(2) En cas de double nom de famille, ajouter « 1^{re} partie : ..., 2^{de} partie : ... ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... ».

(3) Écrire selon le cas « Né » ou « Née ».

(4) Écrire selon le cas « Fils » ou « Fille ».

(5) Prénoms et NOM des Parents.

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(8) Compléter ainsi la formule « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par Me..., notaire à... ».

11

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽³⁾*L'officier de l'état civil
Sceau*

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽³⁾*L'officier de l'état civil
Sceau*

(1)

1er ENFANT**Extrait de l'acte de naissance n°**Le 18 aôut 2007à 15 heures 50est né(e) Maëllia, Lysiane, SylvianeLONGCHAMP**Suivant déclaration conjointe**Du choix du nom en date du: 20/08/2007du sexe Féminin à TOURNAN-EN-BRIE (77220)

(3)

reconnu(e)⁽⁴⁾Délivré conforme aux registres, le 31 décembre 2015**Mentions marginales⁽⁵⁾***L'officier de l'état civil
Sceau***Extrait de l'acte de décès n°**

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽⁵⁾*L'officier de l'état civil
Sceau*

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance, compléter le cas échéant, l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1^{ère} partie 2^{nde} partie... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenus par une autorité française), la filiation

maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par: « de (Prénoms, NOM) née le... à... ».

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas: « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le... » ou « Pré-nom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ». 13

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

(2) Écrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

2^{ème} ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 948

Le 14 octobre 2010

à 11 heures 52

est né(e)⁽²⁾ Élise, Véronique, Ingrid

LONGCHAMP

du sexe Féminin à Tournan-en-Brie (77220)

(3)

reconnu(e)⁽⁴⁾

Délivré conforme aux registres, le 31 décembre 2015

Mentions marginales⁽⁵⁾L'officier de l'état civil
Sceau

Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽⁵⁾L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1^{re} partie : ... 2^{de} partie : ... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenus par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le... à... ».

14

3^{ème} ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 955

Le 17 décembre 2015

à 10 heures 03

est né(e)⁽²⁾ Léna, Eline, Maëllie

LONGCHAMP

du sexe Féminin à Tournan-en-Brie (77220)

(3)

reconnu(e)⁽⁴⁾

Délivré conforme aux registres, le 31 décembre 2015

Mentions marginales⁽⁵⁾L'officier de l'état civil
Sceau

Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽⁵⁾L'officier de l'état civil
Sceau

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

15

ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° _____

Le _____
 à _____ heures
 est né(e) ⁽²⁾ _____

du sexe _____ à _____

(3)

reconnu(e) ⁽⁴⁾ _____

 _____Délivré conforme aux registres, le 18**Mentions marginales** ⁽⁵⁾*L'officier de l'état civil
Sceau*


Extrait de l'acte de décès n° _____

(6)

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

Mentions marginales ⁽⁵⁾*L'officier de l'état civil
Sceau*

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe en date du ... » et/ou « 1^{re} partie : ... 2^{me} partie : ... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par « de (Prénoms, NOM) née le... à... ».

16

ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° _____

Le _____
 à _____ heures
 est né(e) ⁽²⁾ _____

du sexe _____ à _____

(3)

reconnu(e) ⁽⁴⁾ _____

Délivré conforme aux registres, le _____

Mentions marginales ⁽⁵⁾*L'officier de l'état civil
Sceau*

Extrait de l'acte de décès n° _____

(6)

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

Mentions marginales ⁽⁵⁾*L'officier de l'état civil
Sceau*

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

17

ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° _____Le _____ à _____ heures
est né(e) ⁽²⁾ _____

du sexe _____ à _____

(3) _____

reconnu(e) ⁽⁴⁾ _____Délivré conforme aux registres, le _____
Mentions marginales ⁽⁵⁾ _____*L'officier de l'état civil
Sceau***Extrait de l'acte de décès n°** _____(6) _____
à _____Délivré conforme aux registres, le _____
Mentions marginales ⁽⁵⁾ _____*L'officier de l'état civil
Sceau*

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1^{re} partie : ... 2^{de} partie : ... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenus par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le... à... ».

18

ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° _____Le _____ à _____ heures
est né(e) ⁽²⁾ _____

du sexe _____ à _____

(3) _____

reconnu(e) ⁽⁴⁾ _____Délivré conforme aux registres, le _____
Mentions marginales ⁽⁵⁾ _____*L'officier de l'état civil
Sceau***Extrait de l'acte de décès n°** _____(6) _____
à _____Délivré conforme aux registres, le _____
Mentions marginales ⁽⁵⁾ _____*L'officier de l'état civil
Sceau*

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

19

ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° _____

Le _____
 à _____ heures
 est né(e) ⁽²⁾ _____

du sexe _____ à _____

[3]

reconnu(e) ⁽⁴⁾ _____

Délivré conforme aux registres, le _____
Mentions marginales ⁽⁵⁾ _____
L'officier de l'état civil
Sceau

Extrait de l'acte de décès n° _____

[6]

 à _____

Délivré conforme aux registres, le _____
Mentions marginales ⁽⁵⁾ _____
L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1^{ère} partie... », 2^{ème} partie... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le... à... ».

ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° _____

Le _____
 à _____ heures
 est né(e) ⁽²⁾ _____

du sexe _____ à _____

[3]

reconnu(e) ⁽⁴⁾ _____

Délivré conforme aux registres, le _____
Mentions marginales ⁽⁵⁾ _____
L'officier de l'état civil
Sceau

Extrait de l'acte de décès n° _____

[6]

 à _____

Délivré conforme aux registres, le _____
Mentions marginales ⁽⁵⁾ _____
L'officier de l'état civil
Sceau

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

(1)

ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° _____

Le _____

à _____ heures

est né(e) ⁽²⁾ _____

du sexe _____ à _____

(3) _____

reconnu(e) ⁽⁴⁾ _____

Délivré conforme aux registres, le _____

Mentions marginales ⁽⁵⁾ _____

L'officier de l'état civil
Sceau

Extrait de l'acte de décès n° _____

(6) _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

Mentions marginales ⁽⁵⁾ _____

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ... » et/ou « 1^{re} partie ... 2^{de} partie ... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation

maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le ... à ... ».

(4) Préciser, s'il y a lieu, la date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(5) Inscrires sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le ... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».